

# Terrasse 2019

PÂTISSERIE RISS

## Terrasse estivale ■

du 01/03/2019 au 31/10/2019

Début d'exploitation : 11h00

Fin d'exploitation : 00h30

## Equipements autorisés : Porte Menu

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

Surface autorisée en été : 50 m<sup>2</sup>

